

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700

Fax: 011-551 7844

web site : www.africa-union.org

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE, MME. FATIMA HARAM ACYL,
COMMISSAIRE, CHARGÉE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE A LA
SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU SOUS-COMITÉ DE L'UNION AFRICAINE
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES, 25 SEPTEMBRE 2014
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE, MME. FATIMA HARAM ACYL,
COMMISSAIRE, CHARGÉE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE A LA
SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU SOUS-COMITÉ DE L'UNION AFRICAINE
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES, 25 SEPTEMBRE 2014,
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO**

**Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat Florent Ntsiba, Ministre du Travail
et de la Sécurité sociale,**

Excellence, Monsieur le Maire,

Monsieur le Secrétaire général de l'OMD,

Messieurs les Directeurs généraux des Douanes,

**Messieurs les Commissaires et Chefs de délégations des Etats membres
de l'Union africaine ici présents,**

**Messieurs/Mesdames les Représentants des Départements des Douanes
des Communautés économiques régionales,**

Messieurs/Mesdames, représentant les Organisations internationales,

Chers Représentants des Partenaires au Développement

Distingués Invités

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je me trouve aujourd'hui parmi vous, après votre réunion au Bénin dont nous gardons encore le bon souvenir, à l'occasion de cette sixième réunion ordinaire des Directeurs généraux des Douanes, cette fois-ci dans ma région de l'Afrique centrale, et plus particulièrement en terre congolaise. Permettez-moi aussi de vous transmettre les salutations de Son Excellence, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine qui attend beaucoup de cette réunion. Tous mes remerciements vont également à la Direction des Douanes ainsi qu'au gouvernement et au

peuple congolais d'avoir bien voulu abriter cette réunion ainsi que pour l'hospitalité remarquable dont nous faisons l'objet depuis notre arrivée. Mon appréciation s'étend aussi à toute l'équipe qui a travaillé d'arrache-pied pour assurer le succès de cette réunion.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Vos présentes assises se tiennent au moment où l'Afrique se trouve dans une conjoncture économique enviable: son produit intérieur brut croît de 4% en moyenne par an – il était de 5.7 % en 2012, a régressé en 2013 - mais fait toujours de l'Afrique le continent à croissance la plus rapide dans le monde, après l'Asie; sept des dix économies mondiales les plus dynamiques sont en Afrique; la demande pour les ressources naturelles de l'Afrique s'accroît; la classe moyenne africaine ainsi que ses besoins en consommation augmentent ; l'Afrique aura 50% de la population mondiale âgée de moins de 35 ans dans deux décennies, ce qui constitue une main-d'œuvre jeune avec laquelle il faut compter alors que la population en Chine et dans les pays développés vieillit ; selon la Banque Mondiale, 17 des 50 économies qui ont apporté une nette amélioration à leur réglementation dans l'environnement des affaires sont en Afrique.

Toutefois, il s'agit pour nous de faire en sorte que cette conjoncture s'améliore sur l'ensemble des pays et non pour certains seulement. Voilà pourquoi l'Union africaine a fait son évaluation lors de la célébration des 50 ans de l'OUA/UA l'an passé et s'est fixée des objectifs pour les 50 ans à venir dans un programme intitulé Agenda 2063 qui vise à bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale.

Messieurs les Directeurs généraux,

Vous avez choisi comme thème pour votre réunion “l’Inter-connectivité des systèmes informatisés pour une meilleure facilitation du commerce en Afrique”. Voilà un thème tout à fait approprié dans notre marche, ou devrais-je plutôt dire notre course, vers l’intensification du commerce en Afrique et de la Zone de libre-échange continentale que nous voulons mettre en place vers 2017. Nous venons de loin, donc nous avons plus d’efforts à faire que les autres continents. Comme vous le savez sans doute, la facilitation des échanges a été l’enjeu principal des pays développés à la 9ème Conférence de l’OMC qui s’est tenue à Bali en décembre dernier. Les pays africains y ont souscrit tant à Bali qu’au dernier Sommet de l’Union africaine tenue en juin dernier à Malabo. Toutefois, à la date butoir du 31 juillet, les membres de l’OMC n’étaient toujours pas en mesure de rapprocher les points de vue sur l’adoption du Protocole d’amendement relatif à l’Accord sur la facilitation des échanges.

Qu’à cela ne tienne, nous devons avancer nos propres objectifs nationaux, régionaux et continentaux en matière de facilitation du commerce afin d’augmenter le taux de croissance du commerce intra-africain et de préparer nos pays à intégrer la zone de libre-échange continentale. Le commerce intra-africain s’élève à environ 12% alors qu’en Amérique du nord, il est de 40%, et de 63% entre les pays de l’Europe de l’ouest. Toutefois le commerce informel en Afrique semble tourner autour de 40% et il revient particulièrement aux douaniers à créer les conditions propices afin que ce commerce informel puisse être régularisé et facilité. L’Union africaine a à cœur la promotion des femmes

entrepreneurs et de celles qui pratiquent le commerce transfrontalier. Certains d'entre nous ont pu parvenir là où nous sommes aujourd'hui grâce aux mamans ou grandes sœurs qui ont, envers et contre tout risque, pratiqué ce commerce. La collaboration des services douaniers aux frontières contribuerait à inclure ce commerce dans les statistiques du commerce intra-africain ainsi que l'apport de ces femmes à l'économie africaine. La Commission a tenu un Forum le mois dernier à Nairobi pour permettre aux femmes entrepreneurs, chefs de grosses entreprises, d'échanger d'expériences et certaines nous ont fait part de leurs débuts modestes et ont prié l'Union africaine d'intervenir afin que ce petit commerce transfrontalier puisse se dérouler dans de meilleures conditions.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les coûts plus élevés des transactions commerciales de l'Afrique, par rapport au reste du monde, l'ont empêchée d'augmenter ses flux commerciaux et de participer efficacement aux échanges mondiaux. Les études ont démontré que par la libéralisation du commerce, le commerce intra-africain passera de 12 à 15 % alors que la facilitation des échanges est capable de porter ce pourcentage à 22.5%. L'amélioration de la facilitation du commerce a donc le potentiel de réduire les coûts commerciaux, en diminuant les délais excessifs de transaction afin de déboucher sur une hausse considérable du volume des échanges, sur une compétitivité accrue des produits, stimulant ainsi l'investissement, et en fin de compte, à un impact plus important que les gains directs de la réforme de la politique commerciale. Les mesures relatives aux procédures douanières tendent

aussi à augmenter l'efficacité de la collecte des recettes et donc l'augmentation de celles-ci. La facilitation du commerce est surtout pertinente dans le contexte de l'intégration régionale car elle prend en charge des mesures concernant les procédures transfrontalières telles que le transit, en particulier pour les pays sans littoral. A ce propos, compte tenu des réalités d'aujourd'hui, la Commission de l'Union européenne a adopté le 21 août dernier, une nouvelle stratégie, accompagnée d'un plan d'action détaillé, visant à améliorer la détection, la surveillance et la gestion des risques en matière douanière sur toute la chaîne d'approvisionnement pour assurer la sûreté et la sécurité de l'Union. Il est donc essentiel de mettre en place et d'assurer un fonctionnement efficace de nos systèmes de transit régionaux pour faire face aux répercussions potentielles de cette mesure.

La facilitation des échanges va de pair avec l'informatisation des systèmes douaniers qui accroît l'efficacité tout en réduisant les délais et les coûts des procédures douanières. Les efforts en cours pour développer un guichet unique régional pourraient avoir un impact significatif sur les pays, en particulier les pays sans littoral, étant donné qu'une Afrique dotée de meilleures interconnexions, entre pays du continent et avec le reste du monde verrait ses marchés se développer considérablement. L'Afrique en général ne figure pas en très bonne position dans l'Indice de performance logistique de la Banque Mondiale qui reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays, basées sur l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et

des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus.

Beaucoup de pays africains sont membres de l'OMD et ont accédé à la Convention de Kyoto Révisée et sont donc en train de mettre en œuvre des programmes de modernisation des douanes mais se trouvent à différents niveaux. La plupart des autorités douanières sont automatisées, ce qui a conduit à la mise en œuvre de procédures simplifiées mais certains postes frontières sont encore manuels. La modernisation des services douaniers diminuerait considérablement les flux du commerce informel, réduirait la contrebande et la corruption, élargissant ainsi la base d'imposition. De même, les systèmes informatiques varient sur le continent : 40 pays utilisent le système SYDONIA ou SYDONIA ++ alors que d'autres ont leurs propres systèmes. Il est important d'adapter les Conventions de Nairobi et de Johannesburg à nos besoins en partenariat avec les secteurs public et privé, afin de trouver une plateforme d'entente sur les meilleurs systèmes à utiliser ou qui soient inter-opérables dans le but de faciliter les procédures douanières. Nous sommes aussi conscients que l'inter-connectivité de l'information et des systèmes douaniers informatisés dépend de l'accessibilité et l'efficacité des services de télécommunication et d'électricité. Néanmoins, avec la volonté et l'engagement, il n'y a pas d'obstacles insurmontables.

Certains États membres manquent de capacité et peuvent avoir besoin d'assistance pour mettre en œuvre les mesures d'interconnexion nécessaires; grâce à la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités. A cet égard, ils peuvent faire appel à la Banque africaine de Développement, à l'OMD, à la CNUCED et au Centre de Commerce International par exemple.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Je ne serai pas longue car nos experts ont valablement débattu en profondeur des questions qui nous intéressent aujourd'hui. Je voudrais juste rappeler que les CER et l'UA peuvent adopter les meilleures politiques au niveau régional et continental mais sans votre mise en œuvre le continent n'avancera pas. Comme vous pouvez le constater, vous avez le pouvoir, qui va aussi avec une grande responsabilité, d'améliorer le coût des affaires en Afrique et de contribuer ainsi à l'intensification du commerce intra-africain et surtout à la mise en place de la zone de libre-échange continentale, dont les négociations commenceront vers juillet 2015. Je sais que je peux compter sur votre compétence et engagement pour mener l'Afrique à bon port et pour me permettre, de par les travaux de cette session, de soumettre un rapport constructif aux ministres du commerce qui vont se réunir le mois prochain, et ultérieurement aux Chefs d'état et de gouvernement. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une réunion fructueuse.